

## 2020\_CT2\_137

### **OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix**

---

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 8 octobre 2020

02\_1\_00

■ **Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Finances, Budget, patrimoine et administration générale

#### ■ Séance du 15 Octobre 2020

21

#### FBPA 021-15/10/20 CM

#### ■ Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix Marseille Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 31 juillet 2020.

Il a permis d'une part de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut, soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être maintenu à la section de fonctionnement.

Les propositions d'affectation de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultats de l'exercice 2019		Résultats de clôture Fonctionnement 2019	Résultats de clôture d'Investissement 2019	Restes à Réaliser en Recettes 2019	Résultats cumulés Investissement 2019	Part affectée à l'Investissement 2020	Solde maintenu en section de Fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
AMENAGEMENT	273 012,84	744 043,95	273 012,84	1 257 101,07	0,00	1 257 101,07		273 012,84
ELIMINATION DES DECHETS	6 317 028,86	1 196 928,74	17 498 428,06	2 351 463,51	0,00	2 351 463,51	14 295 185,06	3 203 243,00
ASSAINISSEMENT EN DELEGATION	3 982 808,34	-4 944 404,58	7 935 084,49	-6 598 763,44	0,00	-6 598 763,44	6 598 763,44	1 336 321,05
EAU EN DELEGATION	1 963 870,70	-546 294,03	4 441 337,52	-2 339 717,48	0,00	-2 339 717,48	2 339 717,48	2 101 620,04

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FBA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes « Elimination des Déchets », « Assainissement en délégation » et « Eau en délégation » comme suit :

**Budget Annexe « Elimination des Déchets » :**

Le résultat excédentaire de clôture de la section d'exploitation est de 17 498 428,06 euros.

La section d'investissement clôture, après prise en compte des restes à réaliser en recettes, avec un excédent de 2 351 463,51 euros.

Il est proposé d'affecter 14 295 185,06 euros prélevée sur l'excédent de la section d'exploitation qui s'établit à 17 498 428,06 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « *Autres Réserves* ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui, par conséquent, s'élève à 3 203 243 euros est maintenu en section d'exploitation et porté au compte 002 en recettes.

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser, quant à lui, de 2 351 463,51 euros, est inscrit et porté au compte 001 du budget supplémentaire 2020 en recettes.

**Budget Annexe « Assainissement en délégation » :**

Le résultat excédentaire de clôture de la section d'exploitation est de 7 935 084,49 euros.

La section d'investissement clôture, après prise en compte des restes à réaliser en recettes, avec un déficit de 6 598 763,44 euros.

Il est proposé d'affecter 6 598 763,44 euros prélevée sur l'excédent de la section d'exploitation qui s'établit à 7 935 084,49 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « *Autres Réserves* ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui, par conséquent, s'élève à 1 336 321,05 euros est maintenu en section d'exploitation et porté au compte 002 en recettes.

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser, quant à lui, de 6 598 763,44 euros, est inscrit et porté au compte 001 du budget supplémentaire 2020 en dépenses.

**Budget Annexe « Eau en délégation » :**

Le résultat excédentaire de clôture de la section d'exploitation est de 4 441 337,52 euros.

La section d'investissement clôture, après prise en compte des restes à réaliser en recettes, avec un déficit de 2 339 717,48 euros.

Il est proposé d'affecter 2 339 717,48 euros prélevée sur l'excédent de la section d'exploitation qui s'établit à 4 441 337,52 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « *Autres Réserves* ».

Le solde de l'excédent d'exploitation qui, par conséquent, s'élève à 2 101 620,04 euros est maintenu en section d'exploitation et porté au compte 002 en recettes.

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser, quant à lui, de 2 339 717,48 euros, est inscrit et porté au compte 001 du budget supplémentaire 2020 en dépenses.

**Article 2 :**

Sont approuvés comme suit les résultats de l'exercice 2019 pour le budget annexe des Opérations d'aménagement :

**Budget Annexe « Aménagement » :**

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 273 012,84 euros qui sera reporté au compte 002 du budget supplémentaire 2020 en recettes.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 1 257 101,07 euros qui sera porté au compte 001 du budget supplémentaire 2020 en recettes.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_137- DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020
---

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201008-2020\_CT2\_137-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2020  
Date de réception préfecture : 20/10/2020